

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RAMSAR FRANCE 19 MARS 2013 - PARIS PROCÈS-VERBAL

Le président accueille les membres présents et donne lecture des personnes excusées et celles qui donnent procuration aux personnes présentes (voir liste jointe).

L'assemblée est constituée de 20 présents et mandatés.

Le président rappelle le contexte de cette assemblée générale qui vise d'une part à clôturer l'année 2012 en début d'année pour nous permettre de faire nos demandes de subventions 2013 avec des comptes financiers arrêtés, et d'autre part modifier les statuts de notre association pour que l'exercice soit décalé dans le temps (voir point 4).

1. Rapport moral 2012 par le président Jérôme BIGNON

Le président rappelle les deux événements majeurs que l'association a connus en 2012 :

- sa première participation à la conférence mondiale Ramsar en juillet 2012 à Bucarest (Roumanie) ;
- l'organisation de son 4^{ème} séminaire national en Brenne en novembre 2012

Depuis cette date, il cite son intervention à l'installation des responsables de sites Ramsar suisses et de l'office de l'environnement suisse à Neuchâtel le mois dernier, en la présence de Tobias Salathé, pour expliquer la dynamique française qui a conduit à créer une association qui tente de réunir les 42 sites Ramsar français.

Enfin, il a été récemment invité à présenter l'association Ramsar France au groupe national zones humides consacré à l'évaluation du plan d'action 2010-2012.

Le rapport moral 2013 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités 2012 par le secrétaire Michel Métais

Les points forts de l'association en 2012 sont :

- le nombre d'adhérents : 69 personnes physiques et personnes morales
- l'organisation de 6 conseils d'administration en janvier, mars, mai, juillet, octobre et novembre
- la participation de notre président à la COP Ramsar de Bucarest (Roumanie), où il a animé un side event sur les raisons et motivations de la création de l'association Ramsar France, visiblement la seule initiative, unique au monde pour l'instant.

Par ailleurs, l'association Ramsar France possède un capital de sympathie de la part :

- du ministère de l'Ecologie,
- de l'ONEMA qui a pris l'initiative de réunir les 5 pôles relais zones humides en janvier dernier, en la présence du trésorier et du secrétaire, pour échanger sur les relations à établir entre eux ;
- de la SNPN, éditrice du Zones Humides Infos et animatrice du groupe zones humides.

Il est à noter que l'objectif fixé par le conseil en fin d'année 2012 de se doter d'un animateur a donné lieu à une procédure de recrutement qui a abouti à l'audition de 6 candidats ce jour.

3. Rapport financier 2012 par le trésorier Jean Jalbert

Les comptes 2012 font apparaître

en recettes	un total de 24.950 € <i>dont 10.000 € du MEDDE</i>
en dépenses	1.940,03 €
soit un solde positif de	<u>23.009,97 €</u>

(Voir détails en annexe)

Ce solde est reporté sur le fonctionnement 2013 afin de procéder au recrutement d'un animateur salarié.

Débat

François DOYER se demande s'il ne faudrait pas créer une nouvelle adhésion pour les EPCI de l'ordre de 1.000 € qui pourraient ainsi cotiser au nom des communes qu'ils regroupent et faire ainsi monter le nombre des membres et le montant des cotisations.

Cette proposition sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Le rapport financier 2012 est adopté à l'unanimité.

4. Modification des statuts : création d'un nouvel article 15

Le secrétaire donne lecture de la délibération du conseil d'administration du 30 janvier 2013 qui propose à l'assemblée de confirmer sa décision de modifier l'exercice de l'association et permettre ainsi à l'assemblée générale organisée à l'occasion du séminaire Ramsar (prévu chaque année en novembre ou décembre) d'arrêter les comptes et proposer un budget prévisionnel suffisamment tôt pour faire les demandes de subvention en début d'année civile.

Après un débat, il est procédé au vote sur le texte suivant :

L'article 15

« L'exercice de l'association est établi du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante, avec une période de transition du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2013. »

L'article 16 remplace l'article 15.

L'assemblée adopte ce texte à l'unanimité.

Avant de clore cette assemblée générale, le président invite les participants à la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 14 novembre prochain dans le Pas-de-Calais.

Annexe : Compte de résultat 2012

Dépenses		Recettes	
Animation de l'association			
Side event COP 11 Ramsar	1042,60	Cotisation	4950,00
Frais de mission COP 11 Ramsar J. Bignon	890,73	MEDDE / Réserve parlementaire	10000,00
Frais bancaires	6,70	Danone/Evian	10000,00
Sous total	1940,03	Sous total	24950,00
Séminaire Ramsar (via compta assoc. Ramsar)			
Organisation du séminaire Ramsar en Brenne	15000,00	Danone/Evian	5000,00
		MEEDE / DEB	10000,00
Sous total	15000,00	Sous total	15000,00
TOTAL	16940,03	TOTAL	39950,00

Résultat au 31/12/2012

23009,97